



MAIRIE DE MASSERAC

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 8
Excusés : 5
Pouvoirs : 4
Conseillers votants : 12

L'an deux mil dix-neuf, le samedi vingt-trois mars à dix heures trente, le Conseil Municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

La séance était publique.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Régis CLAVIER, Clotilde MOURAUD, Soumaya GUILLOUX, André CHASLES, Fabien DEMARCQ, Thierry OLIVIE

Excusés et Pouvoirs: Julien RICORDEL – Pouvoir à Régis CLAVIER ; Stéphanie LAFORGE – Pouvoir à Clotilde MOURAUD ; Bruno MASETTO – Pouvoir à Soumaya GUILLOUX ; Jean Michel HUBER – Pouvoir à Thierry OLIVIE ; Yveline KORCHEF

Secrétaire de séance : Régis CLAVIER

Compte rendu

Réunion Conseil Municipal du samedi 23 mars 2019 à 10h30

1- Finances

- Vote des taux de fiscalité directe

Inchangés depuis 30 ans, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2019 :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	17.40%	17.40 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.88%	21.88 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54.20%	54.20 %

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition ci-dessus indiqués dans le tableau.

- Amortissements : La nouvelle station d'épuration sera amortie sur une durée de 30 ans
- Comptes administratifs 2018, Comptes de gestion 2018, BP 2019 : Budget annexe Assainissement et Budget principal Commune

Compte administratif 2018 – Budget annexe Assainissement

Le Compte administratif 2018 du budget assainissement est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent et votent à l'unanimité le compte administratif 2018 qui se résume de la façon suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
27 137.00 €	61 874.87 €
Résultat excédentaire exercice 2018	34 737.87 €
Résultat reporté 2017	-
soit résultat cumulé excédentaire cumulé	34 737.87 €

Investissement	
Dépenses	Recettes
64 479.83 €	259 479.53 €
Résultat excédentaire exercice 2018	+ 194 999.70€
Résultat reporté 2017	- 146 095.75 €
soit résultat cumulé excédentaire	+ 48 903.95

BP 2019 - Budget annexe Assainissement

Le Budget Primitif 2019 Assainissement de MASSERAC est présenté à l'assemblée. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent et votent à l'unanimité le BP 2019 qui se résume de la façon suivante :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
163 247.26 €	163 247.26 €

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

Investissement	
Dépenses	Recettes
217 979.67 €	217 979.67 €

Informations relatives au budget assainissement :

- Retour à l'équilibre après un compte de résultat 2017 déficitaire, en attente du versement des subventions de l'agence de l'eau et de l'état.
- Possibilité pour la première fois de "facturer" des frais de personnels. C'est en effet le budget principal qui supporte les charges des agents techniques mis à disposition pour l'entretien de la station
- Nombreuses écritures d'ordre à prévoir : réforme de l'ancienne station dont la VNC (Valeur Nette Comptable) n'est pas à 0 ...
- Transfert obligatoire de la compétence eaux & assainissement à Redon Agglo au 1^{er} janvier 2020. Avant l'été, un consensus entre élus et intercommunalité devra être trouvé pour le cadrage du transfert. Problématique de transfert notamment à l'égard des résultats excédentaires.

Compte Administratif 2018 – Budget Commune

Le Compte administratif 2018 du budget Commune est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent et votent à l'unanimité le compte administratif 2018 qui se résume de la façon suivante :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
	480 315.58 €	588 790.98 €
Résultat excédentaire 2018	108 475.40 €	
Résultat reporté 2017	164 888.79 €	
soit résultat cumulé excédentaire	273 364.19 €	
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
	95 085.91 €	169 303.76 €
Résultat excédentaire 2018	134 166.63 €	
Résultat reporté 2017	16 916.06€	
Soit résultat cumulé	+ 91 133.91 €	

--	--

Restes à réaliser 2018

	Dépenses	Recettes
	110 254.89 €	13 937.77 €
Résultat	- 96 317.12 €	

BP 2019 Budget Commune

Le Budget Primitif 2019 de la Commune de MASSERAC est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent et votent à l'unanimité le BP 2019 qui se résume de la façon suivante :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
609 047.19€	609 047.19€

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

Investissement	
Dépenses	Recettes
419 498.10 €	419 498.10 €

Et d'inscrire les restes à réaliser 2018 en crédits de report au Budget Primitif 2019 soit : 110 254.89 € en dépenses et 13 937.77 € en recettes.

Informations relatives au budget commune :

- Une CAF (Capacité d'Auto Financement) qui s'est améliorée. Indicateur important de la "santé financière" d'une collectivité, la CAF nette c'est ce qu'il reste "d'enveloppe budgétaire" après que les recettes de fonctionnement aient couverts les dépenses de fonctionnement et le capital des emprunts. Idéalement pour envisager sereinement l'avenir et conserver sa capacité à investir, il faut maintenir la CAF à ce niveau voire l'améliorer.

- L'encours de la dette/habitant de Massérac est d'environ 300€ par habitant. En 2018 fin de remboursement d'un emprunt (aménagement du bourg).

D'ici 3 à 5 ans si la commune a un projet important type mairie, la situation financière devrait pouvoir le permettre.

A condition de bien anticiper le projet, le chiffrer de manière précise ...

- En lien avec le budget annexe Photovoltaïque : la commune supporte encore la part intérêts de l'emprunt Photovoltaïque. Lorsque le budget annexe Photovoltaïque connaîtra un retour à l'équilibre grâce à la

production d'énergie qui a redémarrée au printemps 2018, le BA prendra en charge l'annuité complète (Capital et Emprunts) et devra rembourser le solde pris en charge par la commune. Un premier remboursement a été réalisé sur l'exercice 2018.

- Les charges de fonctionnement sont stables, les recettes en légère hausse

• Subventions fonctionnement 2019 aux associations

Votées à l'unanimité :

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Proposition BP 2019
Associations communales		-	
Amicale laïque	630.00 €	630.00 €	630.00 €
Club des 2 rivières	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Association Chasse	315.00 €	315.00 €	315.00 €
Association Pêche	315.00 €	315.00 €	315.00 €
Football Club Guémené Massérac	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Assoc Soutien Gare	-00 €		100.00 €
Union Anciens Combattants	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Ass Parents Elèves "Les Ptites mains"	450.00 €	500.00 €	500.00 €
Association 3 rivières	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Massérac Dancers	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Mélusine	150.00 €	100.00 €	-00 €
Doudou	200.00 €	200.00 €	200.00 €
MK HOLSHOT	200.00 €	200.00 €	
O Fil du vent	-00 €		
EPPN - Théâtre	200.00 €	250.00 €	250.00 €
Cie et Ta Sœur	200.00 €	400.00 €	200.00 €
Massérac Photographie	100.00 €	200.00 €	200.00 €
Association La Badinerie	100.00 €		50.00 €
Anima Power (Michel de Blanca)	50.00 €	50.00 €	
Les Fours de Massérac	200.00 €	300.00 €	300.00 €
Comité de jumelage	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Aiquido Club GP	-00 €		100.00 €
Association Annick LEVREL			
LabelMassRock			150.00 €
Collectif sans pesticides			
Total	3 960 €	4 310.00 €	4 160.00 €
Autres			
ADAR - Aide à Domicile	70.00 €	70.00 €	100.00 €
ADICLA - Formation élus locaux	14.00 €	20.00 €	20.00 €
Secours Populaire	80.00 €	80.00 €	80.00 €

Comice Agricole Guémené	90.00 €	90.00 €	90.00 €
Arpège Guémené	90.00 €	90.00 €	90.00 €
Prévention routière	14.00 €	14.00 €	14.00 €
SOS Villages MEYSSAC	130.00 €	130.00 €	130.00 €
Aide à domicile ST NICOLAS REDON	70.00 €	70.00 €	100.00 €
Pompiers Guémené	80.00 €	80.00 €	80.00 €
SOS Paysans en difficultés	100.00 €	100.00 €	50.00 €
Resto du cœur	200.00 €	200.00 €	200.00 €
SOS Femmes battues	45.00 €	45.00 €	45.00 €
Fds Solidarité Logement	100.00 €	100.00 €	100.00 €
SOUS TOTAL	1 083 €	1 089.00 €	1 099.00 €
Enveloppe pour subvention exceptionnelle	-00 €	-00 €	
TOTAL	5 043.00 €	5 399.00 €	5 259.00 €

- **Remboursement de l'emprunt relais de 100 000€ - Budget annexe Assainissement – Opération construction d'une station d'épuration et réhabilitation du réseau d'assainissement.**

Un emprunt relais de 100 000 euros avait été contracté par la commune dans l'attente du versement des subventions versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etat.
 Considérant que la somme de 217 344.02 euros a été encaissée en 2018,
 Il convient de rembourser le dit emprunt.

- **Aménagement de la gare – Devis Sydela éclairage public 5 016.52€**

Le devis est voté à l'unanimité

2- Affaires générales :

• **Affaire Groupe Scolaire/Mahieu : requête en référé – provision**
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'autoriser la Commune de Masserac à engager une action devant le Juge des Référé du Tribunal Administratif de NANTES afin d'obtenir l'indemnisation des préjudices de la Commune et du SPIC de l'Ecole Robert Deschamps consécutifs aux désordres affectant les panneaux photovoltaïques, notamment la perte de production électrique, à l'encontre par Monsieur Luc MAHIEU, la société ISOCRATE, la Société GERGAUD, la société DEKRA et la société RIGAULT,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter à cet effet la commune devant le Tribunal Administratif de NANTES,
- De désigner Maître Emmanuel KIERZKOWSKI-CHATAL, membre de la SELARL POLYTHETIS, Avocat au barreau de SAINT-NAZAIRE à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

- **Mise à disposition du logement communal d'urgence**

Monsieur le Maire rappelle les faits.

Considérant qu'il convient d'aider une personne, en situation d'hébergement difficile, dont les enfants sont scolarisés à l'école de Massérac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la mise à disposition du logement communal, de manière provisoire, au profit de cette personne, moyennant un loyer de 250€.

Un dépôt de garantie sera demandé, correspondant à un mois de loyer, soit 250€.

- **Cabinet médical : pose d'une plaque à l'effigie de Daniel GUILLET**

Monsieur le Maire rappelle les faits et propose de ne pas donner le nom de Monsieur GUILLET au cabinet médical, comme évoqué à l'origine du projet.

En revanche, il propose de rendre hommage en posant une plaque à son effigie, posée à l'extérieur. Le prix serait compris entre 82 et 150€ ; la famille est favorable.

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret

Le résultat est le suivant :

10 voix pour

1 voix contre

1 blanc

Une cérémonie sera prévue le samedi 6 juillet 2019 à 11h.

- **Déchets sauvages : vote d'une amende**

En attente d'une harmonisation à l'échelle de Redon agglo, Monsieur le Maire propose un montant d'amende compris entre 100 et 150€.

Seules les poubelles jaunes pour l'instant sont verrouillées, pas les poubelles grises. Régis CLAVIER propose ainsi d'agrandir la dalle face à la caméra

Signalétique à prévoir sur le site : « Point d'apport poubelles réservé à la cantine et à la salle polyvalente, sous peine de 100€ d'amendes »

- **Rapport 2018 service mutualisé urbanisme de Redon Agglo (en pièce jointe)**

Stabilité à Massérac en nombre de certificats d'urbanisme et demande de permis de construire

Questions et infos diverses

- Consultation publique SCEA LA RAVILIAIS – Pipriac du 25 mars au 22 avril 2019 : augmentation des effectifs de l'élevage de porcs, construction d'un bâtiment post-sevrage et mise à jour du plan d'épandage

A regarder par la commission agricole

Si des parcelles de la commune sont concernées par le plan d'épandage, Monsieur le Maire propose de prendre la même position que pour la SCEA ST YVES

- Semaine de la nutrition du 30 septembre au 5 octobre 2019

Promotion santé nutritionnelle sur le territoire

Créer une animation sur la pause méridienne

Vérifier l'intérêt auprès des parents, des atsem, du personnel de la cantine. S'ils y sont favorables, Mr le Maire propose de participer à l'opération

- Courrier Mme GUIGAND

Lecture

Une réponse sera faite au plus tard le 11 avril, une information sera donnée au prochain conseil

Il sera rappelé notamment que la salle a été rénovée pour pallier aux nuisances sonores.

- Tour de table :

Evocation par Clotilde MOURAUD du projet de loi BLANQUER portant sur l'éducation nationale. Mme MOURAUD déplore que la presse ne relaie pas l'information sur cette nouvelle loi qui aura un impact évident sur le mode de fonctionnement des écoles primaires (intervention d'étudiants, suppression et centralisation des directions d'école). A l'échelle de Massérac, la direction serait probablement regroupée à Guémené (perte de proximité) ...

Lors du prochain « Café des parents » du vendredi 29 mars, Mr le Maire propose d'inviter la presse

Fin de séance à 12h20

Merci de noter d'ores et déjà la prochaine date de conseil :

Samedi 11 mai 2019 à 10h30